

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 février 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00002
Propriétaire(s) : Ronald L. et Sharon Cook et Michaila Cook
Emplacement : 4521 (4517), promenade Roger-Stevens
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 27 E, concession 6
Zonage : RU et EP3
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 65 mètres sur la promenade Roger-Stevens sur une profondeur de 124 mètres. Sa superficie sera de 8 060 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 4517, promenade Roger-Stevens.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 202 mètres sur la promenade Roger-Stevens sur une profondeur de 789 mètres. Sa superficie sera de 159 378 mètres carrés. Cette parcelle qui est occupée par la maison existante sera située au 4521, promenade Roger-Stevens.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.